



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public  
dans le cadre de la procédure d'enregistrement  
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

### **Société GOÛTERS MAGIQUES ZA Keranna – lieu-dit Kerichelard 56500 PLUMELIN**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **6 mai 2022 à 9h00 au 4 juin 2022 à 12h00** (soit 4 semaines) en mairie de PLUMELIN concernant le projet présenté par le directeur de la société GOÛTERS MAGIQUES, en vue de la création d'une unité de production de crêpes et de fourrage, en extension de la plate-forme logistique existante à l'adresse suivante : ZA Keranna – lieu-dit Kerichelard 56500 PLUMELIN.

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par les arrêtés ministériels des 11 avril 2017, 14 décembre 2013 et 23 mars 2012, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse suivante :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques> et en mairie de Plumelin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de celle-ci au public.

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations jusqu'au samedi 4 juin 2022 à 12h00 :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Plumelin ;
- ou les adresser au préfet du Morbihan :
  - par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE - 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex ;
  - par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr).